

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 7

Artikel: Le pape et les syndicats chrétiens en Allemagne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382943>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quête sérieuse sur ce côté du problème des accidents, cela rendrait un grand service à la cause ouvrière et en même temps aux sciences sociales.

On comprend bien que les inspecteurs des fabriques n'aient pu s'occuper de ces questions particulières, mais il est déplorable qu'aucune autre personne n'ait pu s'en occuper non plus.

En parlant de la fréquence des accidents, il faut tenir compte de leur différente gravité. Nous constatons cependant que les accidents mortels ne sont pas rares dans nos fabriques en Suisse.

Voici les cas enregistrés depuis l'année 1900 :

1900	53	1906	75
1901	62	1907	84
1902	50	1908	71
1903	53	1909	83
1904	73	1910	70
1905	64		

En proportion du nombre total des accidents, le nombre des accidents graves paraît être en diminution. Il est à remarquer que cette statistique ne s'étend qu'aux entreprises soumises à la loi sur les fabriques et non pas à toutes celles atteintes par la loi sur la responsabilité civile. La plupart des accidents, considérés dans leur ensemble, se sont produits dans l'industrie des métaux et des machines. Le plus grand nombre d'accidents mortels se rencontrent dans l'industrie des machines et dans celle des produits chimiques. Suivent l'industrie de la pierre et des terres et l'industrie textile. Quant à l'industrie du cuir et à l'industrie horlogère, elles ne fournissent qu'un contingent relativement faible de travailleurs victimes d'accidents.

Malheureusement, la statistique officielle sur les indemnités pour incapacité ne distingue pas entre les indemnités pour incapacité de travail passagère et les rentes ou indemnités versées aux victimes d'accidents graves (invalides).

Les chiffres donnés pour les années 1909 et 1910, représentant le total des sommes versées comme indemnité pour accidents (3,9 millions de francs en 1909 et 3,8 millions en 1910), ne permettent de tirer aucune conclusion au sujet de la juste mesure ou de l'insuffisance des indemnités versées.

Voilà, en somme, l'état des risques des accidents dans nos fabriques, tel qu'il est présenté par les rapports des inspecteurs des fabriques. « Les ouvriers victimes d'un accident grave sont couverts par l'indemnité de l'assurance, pensent nos bons bourgeois, donc il n'y a pas de risques sérieux pour l'ouvrier. »

Ceux qui s'imaginent qu'avec une somme de 5500 fr. la vie d'un travailleur est suffisamment indemnisée, peuvent bien tenir un tel langage. Cependant, l'ouvrier sait mieux évaluer sa santé et sa vie et ne se contentera pas toujours ainsi. Avant

tout, il exigera une protection plus perfectionnée contre le danger des accidents, et une indemnité supérieure pour les accidents graves. La nouvelle loi fédérale sur les accidents tiendra compte tout au moins de ce dernier vœu. Quant à une plus grande sécurité, l'ouvrier sera obligé de se la procurer lui-même par la *réduction de la durée du travail, par la lutte contre le travail aux pièces et en veillant dans les ateliers à ce que les mesures de précaution prescrites contre le danger des accidents soient strictement observées* par lui-même et par les patrons.

Quand les représentants de la classe ouvrière pourront faire entendre leur voix dans un conseil du travail annexé à l'inspecteurat des fabriques, on aura une collaboration plus avantageuse des organes de l'inspection des fabriques et des organisations syndicales, collaboration qui contribuerait beaucoup à rendre plus efficaces les prescriptions pour la protection du travail. C'est ce que nous attendons de la nouvelle loi sur les fabriques.



Le pape et les syndicats chrétiens en Allemagne.

Un coup terrible, non pas imprévu comme la foudre tombant d'un ciel serein, mais annoncé depuis longtemps, a frappé les syndicats interconfessionnels chrétiens existant en Allemagne. Le pape, chef absolu de l'église catholique, s'est prononcé contre la forme d'organisation des syndicats chrétiens. Il est vrai que cela n'arrive pas pour la première fois. En Allemagne, dans le camp chrétien, la lutte pour la forme reconnue de l'organisation des ouvriers sur la base chrétienne dure déjà depuis nombre d'années.

L'opinion du clergé catholique, au sujet de cette question, est partagée, et tout le monde se souvient encore des batailles qui ont été combattues à ce propos. En passant seulement, nous mentionnerons que ces luttes se sont faites d'une façon tout autre que « chrétienne ». Dans ce différend, les plus logiques sont indubitablement les partisans des soi-disant « Fachabteiler » chrétiens — Unions ouvrières catholiques (siège Berlin) — avec, s'y rattachant, des groupements pour les différents métiers. Du moment que, dans les tendances des travailleurs vers une amélioration économique de leur situation, on veut que l'opinion religieuse soit décisive, il est logique aussi qu'il soit fait une distinction selon la confession. La base de l'œuvre des propagateurs du mouvement ouvrier confessionnel est de conserver aux autorités ecclésiastiques une influence absolue même dans les questions purement économiques et sociales. Et ceci, naturellement, seulement en

tant qu'il s'agit d'ouvriers. *Il est certain que les entrepreneurs catholiques feraient un accueil peu gracieux s'il leur était adressé l'invitation de se grouper en organisations patronales confessionnelles.*

On connaît la manière de voir du clergé catholique en ce qui concerne les aspirations syndicales. Le haut clergé a, de tout temps, envisagé avec effroi la possibilité que l'ouvrier revendique une amélioration de sa situation économique à l'aide de son organisation syndicale, éventuellement même par une suspension du travail. Nous avons assez de preuves à l'appui de ce fait. Nous rappellerons seulement l'exclamation d'un évêque bavarois à la Chambre de Bavière: « *Celui qui est serviteur, doit rester serviteur!* » En ce qui concerne la position du clergé vis-à-vis de la grève, il est intéressant de lire la pastorale que l'évêque de Trier élabora en 1892, à l'occasion d'une grève des mineurs dans la région de la Saar. Il y est dit, entre autres:

« ... Je considère de mon devoir épiscopal d'avertir les mineurs catholiques de la façon la plus instante de ne pas faire ce pas irréfléchi.... Plus encore, je suis attristé par la pensée des dangers que court l'âme des ouvriers, étant donné qu'ils mettent en jeu, pour l'éternité, leur foi, leur salut, tout leur avenir, en prêtant l'oreille à l'appel tentateur d'hommes qui, avec leurs idées de révolution, menacent l'Eglise et l'Etat.... Dites aux ouvriers que le Seigneur leur réclamera un jour les âmes des membres de leur famille, qu'ils devront rendre compte du bien et du mal que, par leur façon d'agir, par leurs paroles et leur exemple, ils auront fait à leur famille, à leur femme et à leurs enfants...».

Telle est également la tendance fondamentale des Unions ouvrières catholiques (siège Berlin). Les membres de ces groupements par branches d'industries n'ont pas le droit de grève et, bien souvent, sur les ordres de leurs conducteurs spirituels et temporels, ils ont fait du kroumirage, au préjudice du mouvement ouvrier. Après les événements de ces derniers temps, on peut s'attendre à voir les soi-disant « Syndicats interconfessionnels » — chrétiens — se soumettre à la volonté ci-devant désignée du clergé catholique. Par ce fait, l'activité *syndicale* des Syndicats chrétiens devra donc être expliquée dans le même ordre d'idées que celle des « *Fachabteiler* » catholiques, de sorte que certains jugements rendus précédemment par des secrétaires de Syndicats chrétiens sur les Unions ouvrières catholiques (siège Berlin) deviennent d'autant plus intéressants. Ainsi, par exemple, dans une assemblée des ouvriers de la construction qui eut lieu à Munich, le secrétaire général chrétien Stegerwald s'exprima comme suit:

« ... « Siège Berlin » devient de plus en plus le centre de toute la réaction politique.... Telle est la compagnie dans laquelle se trouve l'*Arbeiter* berlinois (organe des « *Fachabteiler* »). S'il se trouve à son aise dans cette compagnie, tant mieux pour lui. *Nous plaignons seulement les pauvres ouvriers qui sont induits en erreur par lui....»*

Le secrétaire du syndicat chrétien, Ehrhardt à Kattowitz (Silesie), écrit dans la *Oberschlesische Zeitung* (Journal du Centre) entre autres, ce qui suit:

« Les « *Fachabteiler* » ne sont, du reste, pas du tout des organisations; ce n'est qu'un méli-mélo, dans lequel il n'y a que des paysans à fumier et à chèvres, des tailleurs et des savetiers; ce n'est qu'un petit paquet de misère qui ne peut ni vivre ni mourir, mais qui sera mort d'ici trois ou quatre ans... Les dirigeants et les secrétaires doivent être des génies universels, car ils doivent travailler dans tous les métiers et parler aux ouvriers, en outre, de travail et de religion. Qu'est-ce que ces ânes peuvent bien comprendre de religion....».

Comme on voit, ce qui précède caractérise ces sociétés ouvrières, fondées et dirigées par des ecclésiastiques, d'une façon si exacte que nous n'aurions pas pu faire mieux; en outre, on ne s'y moque pas peu du côté religieux qui est mis bien en évidence. Il est une chose toutefois qu'il faut reconnaître. Ces sociétés confessionnelles se sont restées fidèles mutuellement depuis leur fondation. Mais on ne peut pas en dire autant des syndicats chrétiens. La route qui conduit de la fondation de la Fédération chrétienne des mineurs en 1894 jusqu'au kroumirage organisé lors de la dernière grève des mineurs en 1912 est longue et bien tortueuse, flanquée de ce qu'on a appelé le premier Congrès national des ouvriers à Francfort s. M. et du premier Congrès international chrétien à Zurich. Le motif de la fondation des deux tendances d'organisation est le même. Dans les deux cas il ne s'est jamais agi d'une véritable tentative pour améliorer la situation de la pauvre classe ouvrière opprimée. Non, en faisant ressortir le caractère religieux de ces sociétés, on a essayé de s'en servir pour parer au mouvement ouvrier politique et syndical libre, qui commençait à se manifester, et pour conserver au centre les masses d'électeurs se rattachant au catholicisme. Les fondateurs des fédérations ouvrières chrétiennes n'étaient, du reste, pas du tout des ouvriers; c'est pourquoi le secrétaire du syndicat chrétien, Walter, s'exprimait en 1894 comme suit: « *Les statuts de l'Union professionnelle chrétienne sont faits par des curés* ». A ce moment, Walter était encore trésorier d'une organisation à la Hirsch-Duncker. Le mot de passe était: « Nous ne sommes pas une association de

bataille ». Lors même que ces organisations faisaient les valets de pied des entrepreneurs, ces derniers ne tenaient aucun compte de leurs désirs. Peu à peu, les opinions changèrent; du reste, le caractère « interconfessionnel », d'après lequel les associations devaient réunir des membres des deux confessions, tout en restant sur le terrain du christianisme, ne se fit valoir que plus tard. Cette prétention renferme, il est vrai, la plus grande contradiction; car, jusqu'à ce jour, la question de savoir où se trouve le terrain commun du christianisme pour les deux confessions n'a pas encore pu être résolue. Le développement que prirent les choses poussa les Syndicats chrétiens dans des voies qui firent comprendre aux fondateurs de ces associations, à leur consternation, que le but véritable de la création des organisations chrétiennes se perdait de plus en plus. C'est alors que commença la lutte à la fin de laquelle nous pourrons assister sous peu. Dans une pastorale adressée à son clergé, l'archevêque de Fribourg dit, entre autres:

« On a pu constater maintenant déjà que le mot chrétien n'est qu'un son vide et une simple enseigne et que ce mouvement, par la force des choses, pourra profiter uniquement à la démocratie sociale ».

Au début, il sembla que les dirigeants directs — c'est-à-dire ceux qui étaient sortis de la classe ouvrière — ne tiendraient que peu compte de ces avertissements épiscopaux et seraient prêts à défendre sérieusement et énergiquement les intérêts des ouvriers. Nous ne citerons que quelques opinions qui ont été émises à ce propos et qui sont actuellement d'un intérêt tout spécial. C'est ainsi que le journal *Der christliche Bergknappe* écrivait le 23 septembre 1899 ce qui suit, au sujet du projet concernant les pénitenciers:

« A notre avis, en guise de réponse (au projet concernant les pénitenciers), la classe ouvrière allemande devrait se mettre en grève générale, pour défendre son droit de coalition. Pour notre part, nous contribuerons de toutes nos forces à réaliser cela; même au risque d'être les premiers mis au pénitencier ».

Au premier Congrès national des ouvriers, qui se tint à Francfort s. M. en 1910 et auquel nous avons déjà fait allusion, Giesberts a dit:

« Au dehors, il peut y avoir des gens qui voudraient bien se servir de nous pour parer à la démocratie sociale, mais pour lesquels la réforme sociale pratique est un véritable cauchemar. Pour se battre avec la démocratie sociale, il y a ceux qui l'ont élevée, ceux qui, par la mauvaise administration sur le terrain social, ont jeté l'ouvrier allemand dans les bras de la démocratie sociale. Nous sommes des ouvriers et nous considérons tous

les ouvriers comme nos camarades de classe, avec lesquels nous souffrons en commun des maux sociaux.»

Dans les organes des Syndicats chrétiens, le ton devient encore plus âpre. Ainsi, par exemple, le *Bergknappe*, à l'occasion d'une grève des ouvriers textiles dans le noir pays de Münster, écrivait le 22 novembre 1902, au sujet des industriels catholiques de cette branche:

« ... actuellement ils ne sont plus que des chrétiens d'acte de baptême, qui n'ont sauvé du véritable christianisme que l'acte de baptême... Oui, il faudrait pouvoir réduire à la mendicité ces tyrans d'entrepreneurs qui nourrissent leurs corps paresseux avec la sueur des pauvres ouvriers, qui payent aux ouvriers les salaires les plus modestes...»

La mise en pratique de ces opinions trouva pour ainsi dire son expression dans la participation de l'organisation chrétienne des mineurs à la grande grève des mineurs en 1905. A ce moment, le meneur chrétien Effert se vanta, en disant: « *Je suis fier d'avoir été, avec les autres, à la tête de ce mouvement!* »

Il est évident que le clergé catholique ait suivi avec une frayeur toujours croissante le développement du mouvement syndical chrétien. Comme contre-mesure, quelques princes de l'Eglise fondèrent et développèrent des groupements professionnels catholiques. En Hollande, les évêques interdirent les syndicats interconfessionnels. Il en résulta entre les frères ennemis — syndicats chrétiens et groupements professionnels catholiques — une querelle qui donna lieu aux disputes les plus mesquines et à des insultes réciproques. Toutes les chicanes possibles étaient à l'ordre du jour: les uns faisaient aller à l'eau les assemblées des autres; ils se volaient réciproquement les locaux, faisaient des dénonciations auprès des entrepreneurs et s'injuriaient de la façon la plus éccourante, les uns sous prétexte que l'activité religieuse déployée par les autres était insuffisante, ceux-ci pour l'éatalage exagéré de cette activité religieuse faite par les premiers. En 1908, il sembla encore une fois que ceux qui dirigeaient les syndicats chrétiens voulaient résister à la pression du clergé catholique. Au congrès international des associations syndicales chrétiennes, les chefs allemands déclarèrent qu'ils ne permettraient pas que le clergé catholique s'immisce dans les affaires de leur organisation. Le président de la Fédération chrétienne des métallurgistes a dit, entre autres: « *S'il sera nécessaire, nous ferons comprendre aux supérieurs de l'Eglise qu'il est absurde de vouloir séparer les ouvriers catholiques de leurs collègues évangéliques* », Peu de temps après, tout devint très calme; les héros chrétiens, héros de la parole,

avaient eu les reins cassés, et l'un après l'autre renierent les déclarations faites à Zurich.

Aujourd'hui, nous nous trouvons au commencement de la dernière phase de cette lutte. Tout le monde se souvient encore que les amis influents des syndiqués chrétiens ont tout essayé pour obtenir du pape un revirement de ses opinions, en faveur de ces syndicats. Depuis longtemps on savait que cette tentative avait échoué. Toutes les interprétations évasives, même les plus osées, qui ont été données à certaines déclarations papales, ne changent rien à ce fait. Des journaux bourgeois annonçaient déjà, il y a un mois, que l'interdiction des syndicats interconfessionnels se trouvait déjà prête dans les archives secrètes du Vatican. On affirmait, en outre, que sa publication n'avait été renvoyée qu'ensuite de l'intervention du Chancelier de l'Empire et en vue des élections au Reichstag qui étaient imminentes. Les événements de ces jours derniers ont confirmé ces bruits.

Pendant les jours de Pentecôte, la Fédération des Unions ouvrières catholiques (siège Berlin) tint sa XV^{me} assemblée de délégués. Au cours de cette réunion, on rendit publique une déclaration du pape, qui n'est rien d'autre que le coup frappant les syndicats chrétiens, coup attendu depuis longtemps déjà. Cette déclaration était précédée d'une adresse de dévouement qu'une délégation de ces Unions ouvrières catholiques fit remettre au pape. Tant l'adresse que la déclaration papale sont des documents dans la lutte de ces genres d'organisation, et ils ont aussi une grande importance pour nous, dans la lutte pour les intérêts véritables des ouvriers de l'industrie. C'est pourquoi nous en donnons ici une reproduction détaillée.

Cette adresse est une dénonciation des syndicats chrétiens, faite dans les formes les plus transparentes auprès du Saint-Siège. En ce qui concerne l'organisation des Unions ouvrières catholiques, on y lit :

« Elle rejette le principe que le travail et la vie économique doivent être considérés comme étant *purement économiques*, et se trouvent ainsi arrachés à la connexion avec la vie surnaturelle et la relation avec Dieu et le but suprême... Avec l'encyclique *Rerum novarum*, elle rejette tout spécialement la prétention qu'il y ait un *contraste naturel entre la position des patrons et celle des ouvriers*; elle reconnaît, au contraire, avec la même encyclique, que les deux classes dépendent absolument l'une de l'autre, et que, par leur nature, elles sont appelées à travailler paisiblement en commun.

Mais, c'est précisément à cause de cette paisible activité commune que notre association est en butte aux plus vives animosités de la part des

fédérations ouvrières qui mettent leurs espérances de préférence dans la *lutte économique par la force*. La Fédération des Unions ouvrières catholiques (siège Berlin) tend à la paix dans la société; elle est donc une force éminemment conservatrice de l'Etat, un *bouclier solide contre la révolte*, et un soutien sûr de l'ordre social et de l'autorité de l'Etat.

L'Association des Unions ouvrières catholiques (siège Berlin) est, selon les indications de l'Eglise, bâtie entièrement sur la religion, et elle s'efforce de réaliser ses enseignements dans la vie pratique; de même, elle déclare que tant les membres individuellement que, spécialement, les organisations syndicales tendant à une amélioration des conditions de salaire et de travail, dans cette dernière qualité, sont soumis, pour les questions de moralité et de religion, à l'instance que Dieu a instituée lui-même comme gardienne de ses lois, et ceci aussi pour la vie publique. La fédération berlinoise reconnaît donc librement et ouvertement, dans toute son activité, l'autorité du saint-siège et des pasteurs de l'Eglise institués par Dieu, sachant bien que tout le salut et tout le bien de chaque individu en particulier et de l'entièvre société humaine ne peuvent être obtenus que par la relation avec l'autorité que Dieu a instituée lui-même pour la prédication de sa loi.

Et c'est à cause de cette triple ligne de conduite que la fédération berlinoise est combattue de plusieurs côtés, spécialement par ceux qui enseignent que la lutte pour l'amélioration des conditions de travail et de salaire est soi-disant « purement économique » et n'a aucun rapport avec la religion, et que, par conséquent, les organisations qui poursuivent ce but, en tant que telles, ne sont pas soumises à la juridiction de l'Eglise. »

La déclaration que Pie X a adressée au pasteur Beyer, représentant des Unions ouvrières catholiques, a la teneur suivante :

« Je connais vos principes et vos aspirations, et spécialement aussi les différences qu'il y a entre votre organisation et d'autres. Je vous loue, je vous approuve et je vous reconnaît et, de toutes mes forces, je souhaite que tous vos principes se réalisent. Quant aux autres, je ne les approuve pas; je ne les maudis pas; car ce n'est pas à moi qu'il incombe de maudire; je ne puis toutefois pas reconnaître leurs principes qui sont faux.

Si le côté économique de la vie est séparé de la religion, de sorte que celle-ci ne remplit pas entièrement l'individu et l'organisation, il doit en résulter des conséquences tristes. Si on exclut la religion d'une des activités de la vie, par exemple des tendances économiques, elle sera bien vite exclue également des autres questions concernant la vie pratique; on arrive ainsi rapidement à l'aconfessionnalisme, c'est-à-dire à

la négation de toute religion. C'est pour ce motif que je ne puis pas approuver ce genre d'organisation.

On ne peut pas non plus séparer l'individu, c'est-à-dire chaque membre en particulier, de l'organisation, en disant que les membres individuellement sont soumis à l'autorité de l'Eglise, mais non pas l'organisation comme telle; c'est une conception inexacte, impossible, qui ne tient pas debout. *L'Eglise a le droit de commander aussi aux organisations.*

Dis à tes amis et aux chers ouvriers: Le Saint-Père approuve entièrement vos aspirations; il est d'accord avec vous, il sent avec vous et désire vivement que toutes les autres organisations ouvrières aillent d'accord avec vous. Je désire que tu dises à tous les présidents et aux membres que le pape leur donne de tout cœur sa bénédiction et les prie de continuer à travailler, comme par le passé, non seulement pour le bien terrestre, mais aussi pour le salut des âmes des ouvriers. »

Comme on voit, la déclaration du pape ne saurait être plus claire, Il ne sera certainement pas mis en doute qu'en parlant des « autres organisations » il a été fait allusion uniquement aux syndicats chrétiens. La preuve en est que la presse du centre, favorable aux syndicats chrétiens, a soutenu jusqu'à ce jour la déclaration papale, quoique toute la presse allemande ait commenté vivement ces faits.

Mais les fêtes de Pentecôte ont apporté une nouvelle déclaration du pape qui souligne efficacement celle que nous avons reproduite plus haut. A la même époque avait lieu à Francforts. M. une conférence des Unions ouvrières catholiques de l'Allemagne du sud. Celles-ci sont affiliées aux syndicats chrétiens. Depuis Francfort, on avait également rendu force hommages au pape. Or, il paraît que la réponse a été si froide qu'elle n'a pas du tout été communiquée à la conférence. Selon une publication de la *Kölnische Volkszeitung*, elle avait la teneur suivante:

« Le Saint-Père remercie cordialement pour les sentiments d'obéissance et de dévouement que les représentants des Unions ouvrières catholiques réunis à Francfort lui ont exprimés. Il les exhorte vivement à suivre fidèlement, non seulement dans leur vie privée, mais aussi dans leur activité publique, les enseignements sociaux et les indications du Saint-Siège, spécialement celles qui sont contenues dans l'encyclique *Rerum novarum*. Il ne doute pas qu'ils éviteront tous conseils et actions qui ne seraient pas en harmonie avec les prescriptions de l'Eglise. Comme gage de la protection divine, il leur envoie la bénédiction apostolique. *Cardinal Merry del Val.* »

La question de savoir si les syndicats chrétiens allemands, sur l'ordre du pape, s'affilieront aux « Fachabteiler » catholiques qu'ils ont désignés eux-mêmes comme organisations jaunes, ou bien s'ils modifieront leur propre organisation en excluant les collègues évangéliques, n'est pas la plus intéressante. Ce qui est décisif, c'est que le clergé leur demande de conformer leurs aspirations pour l'amélioration de la situation des ouvriers à la tendance des groupements professionnels catholiques. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que nous réjouir de cette circonstance, car rien ne peut mieux servir à éclairer les ouvriers. « *Une arme spéciale de l'ouvrier chrétien, c'est la modestie, car l'ouvrier doit remplir les devoirs de la vie quotidienne modestement et dans l'humilité, pour l'édification de tous... La grève est de l'orgueil devant Dieu et de la rébellion contre la loi de la morale!* De même, l'ouvrier doit être dévoué à son maître en toute fidélité et attachement, et celui-ci en récompensera toujours ses ouvriers au mieux. »

De semblables déclarations de chefs spirituels des groupements professionnels catholiques mettront beaucoup plus facilement la clarté dans la tête des ouvriers que les déclarations radicales affichées par les chefs des syndicats chrétiens avec, au bout, le kroumirage organisé.

L'ABC SOCIALISTE

Les réformistes attachent généralement peu d'importance à la propagande socialiste, à l'organisation socialiste. Le socialisme, pour eux, c'est de la métaphysique, de la théorie pure, en un mot, de l'abstraction. La vie, l'action, ce sont les réformes. Pour justifier l'absence de toute propagande socialiste directe, les réformistes italiens, les plus logiques et les plus doctrinaires entre les réformistes, ont forgé un argument spécial: la *doctrine* serait l'A B C bon pour l'enfance du mouvement. A son âge mûr, le socialisme s'en passe: il agit. Et agir, c'est réformer ou, plus exactement, rêver de réformer le régime capitaliste, de l'améliorer de plus en plus. On arrive ainsi à cette absurde supposition que tout le monde connaît le socialisme, que les masses lui sont désormais acquises. Et il ne reste qu'à l'appliquer en réclamant les réformes.

Or, des faits manifestes et archiconnus, des faits incontestables réfutent ces allégations réformistes à néant: témoign le petit nombre d'adhérents socialistes, la faiblesse des organisations socialistes dans les pays latins, pays réformistes (*in spe*)! par excellence. L'Italie n'en compte qu'une trentaine de mille. La France, sur douze